

# Centre national de la fonction publique territoriale

## **Arrêté du 28 avril 2020 portant report des épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen professionnel d'administrateur territorial 2020**

NOR : *FPTC2010850A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 28 avril 2020, le calendrier des épreuves d'admissibilité et d'admission de l'examen professionnel pour l'accès au cadre d'emplois des administrateurs territoriaux 2020 est modifié selon les dispositions suivantes.

L'épreuve d'admissibilité aura lieu à Paris, à compter du 28 septembre 2020.

L'épreuve d'admission se déroulera à Paris, à compter du 13 janvier 2021.